



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 10/10/2024

Date d'affichage : 24/10/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-058 OBJET : ARMOIRE ACCEUIL MAIRIE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune commence à manquer de rangement pour l'archivage obligatoire des documents relatifs à la gestion administrative de la commune.

Il est impératif que cette armoire ferme à clef, comme le stipule les obligations d'archivages pour l'état civil.

L'estimation du coût de cette armoire est de 1000 € maximum TTC.

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de commander une armoire d'une largeur maximum de 1m, d'une hauteur maxi 2.5m et 45 cm d'épaisseur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à passer la commande de l'armoire pour une sommes maximum de .1000 € TTC.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 24/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

